



Serres, 28.12.2012

**COMMUNICATION DE LA SOCIÉTÉ « PAPAPANAGIOTOU S.A. » AVEC LE
TITRE DISTINCTIF « DROMEAS S.A. » POUR LE CHANGEMENT DE MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DROMEAS SA annonce que les membres exécutifs du Conseil d'Administration de l'entreprise, **Faidon TSAGALIDIS, Dionisios PAPAPANAGIOTOU et Stergios TSINTZAS** le 07.12.2012 ont présenté leur démission en raison de changements du système de retraite, tel que défini dans les dispositions de l'article 63, de la loi 2676/199.

Les autres membres du conseil d'administration, lors de la réunion du 28.12.2012 ont élu, pour les remplacements, deux nouveaux cadres, KONSTANTINOS PAPAPANAGIOTOU, fils de Athanasios et IOANNIS PAPAPANAGIOTOU, fils de Dionisios. La décision de remplacement sera soumise pour approbation lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

Ainsi, le Conseil d'Administration est devenu de six membres et a été réincorporé comme suit:

- 1) Athanasios K. Papapanagiotou, Président et Chef de la direction
- 2) Constantine Ath. Papapanagiotou, membre
- 3) Ioannis D. Papapanagiotou, membre
- 4) Athanasios B. Kalafatis, membre
- 5) Ioannis G. Pelidis, membre
- 6) Grigorios V. Zarotiadis, membre

Dans le cadre d'application des dispositions de la loi 3016/2002, les premiers trois (3) membres des membres exécutifs définis ci-dessus, tandis que le reste, soit Athanasios Kalafatis, Ioannis G. Pelidis et Grigorios Zarotiadis ont été définis en tant que membres non exécutifs. Parmi ceux-ci, Ioannis G. Pelidis et Grigorios Zarotiadis ont déjà été définis en tant que membres indépendants par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 mai 2008.

La représentation de la société a été assignée à Athanasios K. Papapanagiotou, Président et Chef de la direction. Droit limité de la représentation a été accordée à Ioannis D. Papapanagiotou.

Le Conseil d'Administration ci-dessus va gérer l'entreprise jusqu'au 05.11.2014, lorsque son mandat de six ans expire.

Le conseil d'administration, comme il est mentionné dans les Actes de sa réunion du 28/12/2012, a exprimé ses sincères remerciements aux membres ci-dessus, **Faidon TSAGALIDIS, Dionisios PAPAPANAGIOTOU et Stergios TSINTZAS** pour leur et précieux services de longue durée qu'ils offraient aux affaires de l'entreprise, pour lesquelles il est reconnu qu'ils ont luttés de manière efficace et en répondant avec une excellente morale et cohérence, mais aussi les remerciements personnels de chaque membre du conseil d'administration pour leur excellente collaboration pluriannuelle.

Serres, 28 Décembre 2012